

05/09/2017. L'ETHIQUE DE RESPONSABILITE.

Comité FLOURIE-MALOPLEINSUD



siège: 1 impasse du Clos Breton 35400 ST MALO

Face aux incertitudes et aux tensions sociétales, le dialogue social est une des clés du vivre ensemble et de la recherche de consensus. Chacun des acteurs, citoyens, collectivités, institutions, entreprises, se doit de respecter la loi et d'adopter un comportement équilibré tel que la mise en œuvre de ses propres convictions ne mette pas en péril le bien commun et ne lèse pas les autres.

Il nous semble qu'il est du devoir du citoyen de s'impliquer davantage dans la vie de sa commune, et ce pas seulement tous les six ans, lors du renouvellement des mandats, mais en permanence. Comment l'électeur pourrait-il en effet voter en conscience sans connaître l'utilisation qui a été faite de sa contribution publique aux dépenses de la commune, de l'intercommunalité ou de la région. Dans ce contexte la conviction qui rassemble les membres de notre association n'est donc pas celle de porter la voix d'un parti en particulier, mais d'exiger de tous les élus, en charge de la gestion collective, un comportement irréprochable, et de la part de tous les salariés de la fonction publiques, la probité qu'implique la recherche de l'intérêt général. Ils le vivent comme une exigence d'engagement non pas partisane mais démocratique. Notre association porte la conviction que l'honnêteté en politique est un objectif démocratiquement raisonnable, même si quelques uns ont une approche dévoyée de leurs fonctions, et si beaucoup ne veulent pas s'attaquer à ces dérives. Mais pour sauvegarder le pacte républicain la probité est nécessaire. C'est la condition première pour établir le rapport de confiance qui devrait exister entre les citoyens et leurs représentants, politiques et administratifs. Nous déplorons jusqu'à présent que nos élus locaux ne semblent pas avoir pris la mesure de la gravité de certaines situations et souhaitons qu'ils adoptent enfin les décisions nécessaires d'une démarche basée sur le respect de leurs administrés et de l'esprit démocratique. A l'aune de nombreux dossiers instruits, documentés et traités pour nos adhérents, nous avons constaté une rupture du Pacte éthique de responsabilité et l'instauration d'une culture de l'impunité.

Dossier route du barrage : Malgré une attitude sans aucune bienveillance de la municipalité envers les riverains, et, en dépit d'un comportement fautif et déloyal de la commission communale des impôts directs (CCDI), présidée par M. l'Adjoint aux Finances, qui en cours d'instance a produit des documents fictifs, le Comité qui encadrait les demandes des résidents a accueilli avec satisfaction une conclusion judiciaire favorable pour les habitants riverains de la route du barrage qui met fin à trois ans de démarches et d'actions juridiques en dépit des entraves de la Ville de St MALO. Au-delà de cette satisfaction intellectuelle et après cette phase judiciaire qui confirme en tous points le bien fondé de nos analyses le Comité déplore un grand gâchis de temps, d'argent et d'énergie du fait du comportement de la collectivité. Notre démarche n'était pas de guerroyer judiciairement mais d'installer une participation citoyenne sur notre territoire pour une démocratie mieux équilibrée. La reconnaissance par l'autorité judiciaire de la modification profonde de l'environnement permettra en équité à tous les riverains qui n'ont pas acté de faire valoir légitimement leurs droits à révision de leurs taxes foncières et d'habitation. Le Comité se tient à leur disposition pour les modes d'emploi à suivre. Les autres démarches du comité de prévention contre les nuisances sonores et de pollution sont toujours en cours telles qu'explicitées dans un document de synthèse convenu avec le Conseil Général devenu Département. La réalisation d'un bitume phonique entrainé dans ce cadre.

Plan Prévention Bruit Environnement (PPBE) : Le PPBE présenté en catimini fin mai 2017 par la Ville de St MALO, sans données quantitatives et qualitatives significatives ne répond pas aux exigences des textes en vigueur. La présentation ne permet pas d'apprécier les enjeux, ni les bases d'une étude sérieuse quant aux critères en matière de nuisances sonores et de pollution sur le territoire de la Commune. La démarche restrictive qui ne prend pas en compte les principaux axes de circulation remet en cause l'esprit d'un PPBE sérieux. Nous avons par courrier en 2014 attiré l'attention de la Ville de St MALO et constatons qu'aucune véritable concertation n'a eu lieu à ce jour. Une validation en l'état du PPBE poserait à problèmes.

Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères. (TEOM) : Le code général des impôts spécifie clairement que lors que les collectivités décident de mettre en place cette taxe, c'est dans l'unique objectif de pourvoir aux dépenses du service d'enlèvement des ordures ménagères et pour la seule part qui ne serait pas couverte par d'autres recettes ordinaires n'ayant pas de caractère fiscal. Force est de constater que l'Agglomération qui est en charge de ce service, et où siègent un grand nombre d'élus malouins, a complètement dévoyé les règles de droit en ce domaine. Nous demandons que toute la transparence soit faite autour du financement du service d'enlèvement des ordures ménagères. En l'absence de mécanismes conventionnels ou de procédures d'alertes mises en œuvre par les autorités de tutelle, par l'opposition politique, voir les médias, nous sommes amenés à dénoncer des agissements fautifs de grande ampleur. Chaque année plusieurs millions d'euros sont détournés de leur affectation. Les preuves incontestables figurent dans les écritures budgétaires. Nous avons informé, à plusieurs reprises, l'agglomération de cette situation anormale et mis en garde les responsables contre de tels agissements. L'absence de réponses appropriées est révélatrice d'une Indécence caractérisée par une volonté de ne pas reconnaître des faits avérés et d'affirmer sciemment des propos foncièrement faux ou injustifiés. Le contrôle de légalité, exercé en principe par le préfet, visant à vérifier la conformité des actes avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ne semble pas s'être exercé. La sincérité des documents budgétaires pose questions. Plus de 12 Millions d'EUROS de fonds détournés de leur usage en trois ans par l'Agglomération de St MALO. Les fautes de gestion sont caractérisées. D'un point de vue juridique l'utilisation non conforme d'un budget correspond à un abus de confiance. A titre de comparaison en plus des sanctions pénales ; un chef d'entreprise commettant des infractions répétées au code du commerce pourrait se voir infliger une interdiction d'exercer ; un membre de profession médicale facturant des actes fictifs serait poursuivi pour exercice illégal; un expert comptable présentant des faux bilans pourrait perdre son statut ; un banquier utilisant frauduleusement les comptes de ses clients se verrait condamné. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation similaire à une association recevant une subvention affectée à un projet défini et utilisé à d'autres fins. Elle se verrait inquiétée par une procédure de détournement de fonds publics. Les ordonnateurs des décisions de l'Agglo et les élus approuvant ces délibérations sont susceptibles d'être poursuivis. Il appartiendra à la justice de prendre les initiatives nécessaires. Qu'en est-il pour les intérêts de l'usager contribuable? Chaque usager, propriétaire ou locataire, peut prétendre au dégrèvement des sommes indument prélevées par l'administration fiscale, irrespectueuse des directives de la direction des finances publiques. La réponse est simple tout citoyen personnellement lésé par un acte d'une autorité de collectivité peut en demander l'annulation. La plupart des particuliers qui souhaitent demander une remise de leurs impôts ne savent pas comment le faire ou le font au mauvais moment. Parce que souvent en se limitant aux informations ou aux rumeurs recueillies au hasard, Ils ne savent pas qu'ils peuvent réclamer les impôts de l'année précédente.

Faute également de bien rédiger juridiquement leur demande ils n'obtiennent pas de résultats favorables. Nous nous engageons à vous indiquer ce que vous devez faire, vous, pour obtenir ces remboursements et à vous fournir les modes d'emploi nécessaires. Pour chaque usager du service enlèvement et traitement des ordures ménagères de l'AGGLO ST MALO, cela représente des sommes non négligeables pour chacun de vous. N'hésitez pas c'est gratuit ! Notre association vous détaillera les clés de la bonne procédure : la procédure légale qui vous permet d'obtenir pour les impôts déjà réglés, un remboursement.

URBANISATION : Pour bâtir un pays, l'esprit de dialogue est nécessaire. Qu'en est-il du Patrimoine et de sa sauvegarde en faisant par exemple appel à une possible souscription ? Sans jeter l'anathème sur les différentes parties, la discussion responsable, pour comprendre les attentes, les contraintes et les convictions de chacun, est indispensable pour trouver des solutions gagnantes pour tous. Quand on ose comparer un « sémaphore » à l'Arc de Triomphe c'est à minima méconnaître l'Histoire de France, pourquoi pas aussi l'office du tourisme à la Pyramide du Louvre ?... Quant à vanter les mérites de la construction de la Médiathèque, la grande majorité des Malouins est loin d'être de cet avis ! Il est temps de revenir à la réalité et de cesser de penser hors sol, d'arrêter de dépenser des budgets que l'on n'a pas. . Le réchauffement du climat lié à la densification des villes accroît les phénomènes caniculaires tels que les « îlots de chaleur ». Les villes bétonnées, bitumées sont source de problèmes environnementaux. La recherche d'une croissance continue est elle raisonnable et sensée, d'autant qu'à ST MALO elle semble se faire au profit des résidences secondaires. Est-ce pour développer le « airbnb » ? Qu'en est-il pour les résidents sédentaires du coût des équipements collectifs ? A-t-on réfléchi aux problèmes de circulation eu égard à la configuration géographique de St Malo ? Quid de la gestion des ressources en EAU ? Quid du PPBE ? ETC. Revenons les pieds sur terre ! Gardons à ST MALO ce qui fait son attraction. Les années fastes ont été aussi dangereuses dans l'expression d'une volonté d'une modernité débridée et d'une croissance non maîtrisée, qu'elles ont contribué à défigurer nos lieux de vie et à accélérer le dépeuplement des campagnes. Les choix faits à St MALO ne semblent pas de la plus grande cohérence avec les évolutions liées à la loi « Nôtre ». La gestion des collectivités doit se faire rationnellement par une étude des opportunités et une éthique de responsabilité irréprochable. Combien coûtent à la collectivité les études extérieures, parfois peu sérieuses ? L'opacité des décisions et l'absence de transparence des processus sont inquiétantes.

Tout est donc à jeter? Non, la question n'est pas de savoir si tout est à jeter ou à garder mais deux questions se mêlent ; une d'ordre purement politique et une d'ordre judiciaire. La question judiciaire répond aux sanctions applicables face à de graves fautes de gestion. La question politique, répond elle à une relative perte de légitimité des élus. Plus que réprimer, il faudrait prévenir, ce qui est justement le propre du respect du code de la déontologie. Cela suppose que « les personnes titulaires de fonctions administratives collectives ou investies d'un mandat électif local, ainsi que celles chargées d'une mission de service public exercent leurs fonctions avec dignité, probité et impartialité. Et, veillent à prévenir ou à faire cesser immédiatement les situations de conflit d'intérêts ».

Quelles Actions ? : Les lois relatives à l'administration territoriale de la République disposent que : « le droit des habitants de la collectivité à être informés des affaires de celle-ci et à être

consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration de celle-ci est un principe essentiel de la démocratie locale »

Face à une gestion administrative où il semble que la solidarité d'intérêts particuliers prend le pas sur l'intérêt général, à la façon que Max WEBER appelait « la Lombardie », où la légitimité propre et la garantie de subsistance dépendent de celles du pouvoir, organiser des débats où l'Ethique de Responsabilité sera prioritaire face aux forces de pression, rechercher des solutions au travers d'un dialogue rationnel exempt de toutes passions, contribuer à éclairer les choix du présent et de l'avenir, c'est l'esprit de notre démarche.

« Le citoyen est une personne qui ne laisse pas aux autres le soin de son sort commun ».

Face à des taxations illégales, des élus irresponsables, des cas de clientélisme ou d'incompétence nuisant aux intérêts du contribuable, nous souhaitons rassembler toutes les personnes partageant notre souci de bonne et saine gestion.

Le Président. Michel PRUAL